



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 55 a) de l'ordre du jour provisoire*

Groupes de pays en situation particulière :
troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Modalités d'organisation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et ses préparatifs

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note donne suite à la résolution 62/203, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, au cours de sa soixante-deuxième session, une note décrivant les modalités d'organisation d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris ses préparatifs. On trouve dans ce document la réponse à cette demande.

* A/63/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/203, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 114 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui concernait la tenue éventuelle, vers la fin de la décennie, d'une quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en demandant au Secrétaire général d'établir, au cours de sa soixante-deuxième session, une note proposant les modalités d'organisation d'une telle conférence, y compris ses préparatifs.
2. La présente note est la réponse à cette demande.

II. Historique et mandat

3. En 1971, la communauté internationale a reconnu officiellement l'existence d'une catégorie de pays dont la particularité résidait non seulement dans la pauvreté extrême de leur population, mais aussi dans la faiblesse de leurs ressources économiques, institutionnelles et humaines, ce à quoi s'ajoutaient souvent des handicaps géophysiques. Ces pays (alors au nombre de 25), classés par l'ONU sous l'étiquette de « pays les moins avancés », constituaient le segment le plus fragile de la communauté internationale, et leur développement économique et social est un objectif extrêmement difficile à atteindre pour eux et pour leurs partenaires de développement.
4. Face à cette difficulté, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 1981, à Paris, la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Pour maintenir l'attention sur la nécessité de prendre des mesures spéciales en faveur de ces pays, elle a convoqué la deuxième Conférence, dont le texte final a été la Déclaration de Paris et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90. Malgré le mal qu'ils se sont donné pour mettre en œuvre les réformes socioéconomiques prévues par le Plan d'action, les pays les moins avancés n'ont pu atteindre aucun des objectifs, et leur nombre est passé de 42 en 1990 à 48 en 1997.
5. Il s'ensuit que, conformément aux résolutions 52/187 et 53/182 de l'Assemblée générale, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001. Elle a débouché sur la Déclaration de Bruxelles et le Plan d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
6. Le Programme d'action 2001-2010, que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 55/279, repose sur une stratégie de lutte contre la pauvreté qui est axée sur les résultats et qui couvre tous les aspects du problème, adaptée aux besoins particuliers de ces pays et destinée à servir de cadre aux partenariats entre eux et leurs partenaires de développement dans sept domaines qui sont liés entre eux : a) encourager une action axée sur la population; b) assurer une bonne gouvernance aux niveaux national et international; c) renforcer les capacités humaines et institutionnelles; d) créer les capacités de production nécessaires pour que les pays les moins avancés bénéficient de la mondialisation; e) renforcer le rôle du commerce dans le développement; f) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement; et g) mobiliser des ressources financières.

7. Le Programme d'action couvre tous les aspects (économique, social et environnemental) du développement, ainsi que 10 priorités transversales : l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, l'emploi, la gouvernance au niveau du pays et au niveau international, le renforcement des capacités, de développement durable, les problèmes particuliers des États en développement sans littoral ou petits et insulaires et les difficultés auxquelles doivent faire face les pays les moins avancés touchés par un conflit.

8. Le Programme d'action a pour objectif fondamental de réaliser d'ici à 2015 des progrès importants vers la réduction de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim et de promouvoir le développement durable des pays les moins avancés. Il comporte 30 objectifs de développement ayant fait l'objet d'un accord international, dont ceux qui sont repris dans la Déclaration du Millénaire.

9. La mise en œuvre du Programme d'action est régie par les principes suivants : a) une démarche intégrée; b) des partenariats véritables; c) la maîtrise du développement; d) des considérations liées au marché; et e) l'obtention de résultats concrets.

10. En outre, le Programme d'action prévoit des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle aux niveaux national, régional et mondial.

11. Cela étant posé, l'Assemblée générale a décidé à sa cinquante-sixième session de créer le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et de lui confier les fonctions que le Secrétaire général avait recommandées dans son rapport¹.

12. À sa soixante et unième session, en 2006, l'Assemblée générale a tenu la réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, à l'issue de laquelle il a été constaté que la situation socioéconomique des pays les moins avancés restait précaire et que, compte tenu des tendances du moment, ces pays avaient peu de chances d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action.

III. Contraintes

13. Depuis 2000, les pays les moins avancés ont connu, globalement, une croissance moyenne de 6 % par an. Cependant, cette croissance économique remarquable n'a guère entamé la pauvreté, elle a même aggravé les inégalités sociales, surtout entre populations urbaines et rurales. D'autre part, la rapidité de la croissance démographique, s'ajoutant à celle de l'urbanisation, a donné naissance à une situation où les personnes qui cherchent un emploi non agricole sont plus nombreuses que jamais, tandis que la productivité de l'agriculture diminue. La malnutrition gagne du terrain, particulièrement dans les pays les moins avancés d'Afrique. Dans nombre de pays classés parmi les moins avancés, les indicateurs de la santé et de l'enseignement s'améliorent régulièrement depuis 1990, mais le

¹ A/56/645 et Add.1/Corr.1 et 2.

progrès accompli dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ne s'est pas poursuivi – la tendance a même été renversée dans certains de ces pays.

14. Bien qu'elle ait considérablement augmenté en valeur absolue, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs, l'aide publique au développement (APD) accordée aux pays les moins avancés reste bien en dessous des 0,15 à 0,20 % visés, et l'investissement étranger direct est très concentré dans un petit nombre de pays riches en ressources naturelles. L'accès aux marchés sans droits ni quotas n'a pas conduit à une augmentation de la part des importations et des exportations dans le commerce mondial, part qui demeure marginale : moins de 1 %. Près de 75 % des exportations de ces pays sont encore des produits de base, ce qui signifie qu'ils sont exposés à des chocs extérieurs et à la volatilité des cours mondiaux. Grâce à la remise de 100 % de la dette dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à l'accélération des exportations, les paiements effectués au titre du service de la dette ont diminué sensiblement, mais la possibilité de supporter la charge de la dette à long terme reste une gageure impressionnante.

15. Un des pays les moins avancés (Cap-Vert) s'est dégagé de la liste des pays les moins avancés le 21 décembre 2007, et deux autres suivront en 2010 (Samoa) et 2011 (Maldives). Il reste cependant que ce sont tous de petits États insulaires en développement, extrêmement vulnérables sur le plan du développement et sensibles aux chocs extérieurs.

16. Parallèlement, de nouveaux obstacles se dressent sur la route du développement durable des pays les moins avancés, notamment : a) le niveau élevé des prix alimentaires, du fait de la croissance de la demande provoquée par celle de la population, le niveau élevé des cours du pétrole dans le monde, l'augmentation de la demande de bioénergie, l'apparition de la viande dans le régime alimentaire des pays en essor et les mauvaises récoltes des pays gros producteurs; b) l'augmentation de la population en âge d'être active économiquement qui manque de possibilités d'emploi; c) les effets des changements climatiques causés par le réchauffement de la planète dû aux émissions de gaz à effet de serre; d) la fuite des cerveaux, les travailleurs qualifiés émigrant dans les pays développés ou en développement; et e) la menace de la grippe aviaire.

17. Pour réaliser les objectifs de développement adoptés à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire et l'élaboration de réponses à la question de savoir comment s'attaquer aux défis de la réduction de la pauvreté et du développement durable, il faut absolument préserver l'acquis et empêcher les tendances favorables de se renverser dans les pays les moins avancés, lieu de concentration de l'extrême pauvreté dans le monde.

IV. Projet de liste de questions de fond pour l'ordre du jour de la Conférence

18. L'objet de la Conférence serait de faire le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de formuler de nouvelles stratégies et un nouveau plan d'action en faveur du développement durable des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie. L'analyse des résultats passés jettera la lumière sur les contraintes les plus

critiques auxquelles a été soumise la réalisation des objectifs du Plan d'action précédent et permettra de dégager de nouvelles stratégies permettant de se libérer de ces contraintes. La liste complète des questions que la Conférence devra examiner sera dressée à l'issue de consultations entre différentes parties prenantes, mais il peut être utile de rappeler certaines contraintes dont on sait qu'elles ont pesé sur les résultats des pays les moins avancés.

19. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait notamment :

a) Faire le bilan de la mise en œuvre du Programme d'action pendant la première décennie du XXI^e siècle pour ce qui est de diminuer de moitié la proportion d'individus vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim, et de promouvoir une hausse durable et régulière du taux de croissance du produit intérieur brut des pays les moins avancés;

b) Examiner la mise en œuvre de mesures internationales d'appui, notamment dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges;

c) Examiner la possibilité de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées en vue du développement durable des pays les moins avancés et de leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

20. La quatrième Conférence offrira une occasion unique : a) de faire un bilan complet de la mise en œuvre du Programme de Bruxelles; b) de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales; c) de savoir quelles sont les politiques internationales et intérieures efficaces, à la lumière du bilan effectué; d) de s'entendre sur des mesures supplémentaires d'appui international en faveur des pays les moins avancés; e) de renforcer les partenariats entre toutes les parties concernées par le processus, à tous les niveaux (gouvernements, parlements, société civile, secteur privé, organisations internationales et régionales et institutions financières); f) de réaffirmer la volonté d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement durable dans les pays les moins avancés; g) de réaffirmer l'engagement pris par le monde entier, aux grandes conférences et aux sommets organisés par les Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial de 2005, d'apporter une réponse aux besoins particuliers des pays les moins avancés; h) de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle apporte son appui et qu'elle agisse; et i) de savoir quels sont les nouveaux problèmes qui se posent et les nouvelles ouvertures qui s'offrent aux pays les moins avancés, ainsi que les moyens de s'y attaquer ou d'en tirer profit.

V. Stratégie d'organisation

21. L'élaboration d'une stratégie d'organisation pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés commence par l'acceptation des postulats suivants :

a) La communauté internationale est toujours décidée à éliminer la pauvreté et à améliorer la qualité de vie des habitants des pays les moins avancés;

b) Bien que la Conférence soit appelée à examiner un large éventail de questions, puisqu'il s'agit de promouvoir un développement socioéconomique général et durable dans les pays les moins avancés, il est nécessaire de cerner les principaux problèmes, d'établir des priorités et d'y consacrer l'essentiel des efforts et des ressources;

c) Afin que les caractéristiques et les problèmes particuliers de chacun des pays les moins avancés soient pris en compte, il faut élaborer un programme d'action mondial fondé sur une évaluation des obstacles, des priorités et des possibilités au niveau du pays. Des préparatifs très poussés à ce niveau, avec la participation des secteurs public et privé et de la société civile, sont donc indispensables si l'on veut élaborer des programmes d'action complets par pays sur lesquels bâtir un programme d'action mondial devant être adopté par la Conférence;

d) Le grand problème est celui des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau programme d'action en faveur du développement durable des pays les moins avancés, et il faut trouver de nouveaux moyens de s'y prendre pour mobiliser le financement du développement.

VI. Préparatifs au niveau du pays et aux niveaux régional et mondial

22. Tous les préparatifs de la Conférence doivent être ouverts et transparents, afin de promouvoir le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes (gouvernements, société civile, particulièrement les associations et organisations non gouvernementales féminines, jeunes, secteur privé, sociétés philanthropiques et organisations sans but lucratif, parlementaires, universitaires, médias et chefs d'entreprise), de créer des liens et de favoriser les synergies à tous les niveaux et dans tous les volets des préparatifs. À cette fin, il est également très souhaitable d'organiser différentes manifestations réunissant des parties prenantes.

A. Préparatifs au niveau du pays

23. À l'échelon national, on tiendra compte des processus d'examen par pays existants, afin d'éviter les chevauchements et de coordonner les activités des organismes des Nations Unies sur le terrain, du bilan que la plupart des pays les moins avancés viennent de faire avec l'aide des coordonnateurs résidents en vue d'élaborer leur stratégie nationale de développement fondée sur les objectifs du Millénaire, et des évaluations nationales réalisées dans le cadre des examens ministériels annuels menés au cours des débats de haut niveau tenus par le Conseil économique et social lors de ses sessions de fond. Il faut en outre coordonner l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et celui de l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que les mécanismes d'examen par pays, comme les tables rondes organisées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les groupes consultatifs de la Banque mondiale, entre autres.

24. Les points ci-après concernent les préparatifs au niveau du pays :

a) **Objectifs** : i) évaluer de manière approfondie et détaillée le développement social, économique et environnemental de chaque pays; ii) évaluer les progrès accomplis par le pays et ses partenaires de développement vis-à-vis des objectifs, des cibles et des engagements figurant dans le Programme d'action; iii) évaluer l'efficacité des dispositions prises au niveau national² pour contrôler la mise en œuvre du Programme d'action, en assurer le suivi et rendre compte à ce sujet; iv) répertorier les lacunes, les difficultés et les obstacles rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme, ainsi que les besoins propres aux différents pays en matière de développement; v) élaborer des politiques et mesures supplémentaires en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement durable; vi) renforcer les partenariats, y compris avec les parlements, la société civile et le secteur privé; vii) examiner les résultats obtenus grâce aux mesures internationales d'appui, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; et viii) contribuer aux préparatifs aux niveaux régional et mondial;

b) **Documentation** : rapports nationaux³ des pays les moins avancés;

c) **Organisateurs** : chacun des pays les moins avancés, avec l'aide du coordonnateur résident et du représentant de la Banque mondiale;

d) **Structure** : forum national à large participation, au cours duquel toutes les parties prenantes au développement seront consultées (gouvernements, société civile, particulièrement les associations et les organisations non gouvernementales féminines, jeunes, secteur privé, sociétés philanthropiques et organisations sans but lucratif, parlementaires, universitaires, médias et chefs d'entreprise);

e) **Échéance** : fin 2009/début 2010.

B. Préparatifs au niveau régional

25. Ces préparatifs doivent permettre de dûment prendre en compte, dans le cadre du processus d'examen, la situation en vigueur dans chaque région. Compte tenu de la responsabilité qui est la leur en matière d'intégration et de coopération régionales, de l'appui qu'elles apportent au développement durable des pays de la région et des activités analytiques, normatives et opérationnelles qui sont de leur ressort, les commissions régionales des Nations Unies joueront un rôle de premier plan ici. Au cours de l'examen, il faudra créer des synergies avec les processus mondiaux, comme les objectifs du Millénaire pour le développement, et régionaux, comme le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

26. Les éléments ci-après ressortissent aux préparatifs régionaux :

a) **Objectifs** : i) évaluer de manière approfondie et détaillée la mise en œuvre du Programme dans la région; ii) évaluer l'efficacité des dispositions prises au niveau régional⁴ pour contrôler la mise en œuvre du Programme d'action, en

² Voir les paragraphes 99 à 104 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF/191/13).

³ Ils seront établis avec l'aide du coordonnateur résident.

⁴ Voir les paragraphes 105 à 108 du Programme.

assurer le suivi et rendre compte à ce sujet; iii) mettre en commun les données d'expérience, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales; iv) répertorier les problèmes communs et rechercher des solutions; v) élaborer des politiques et des mesures visant spécifiquement à aider les pays les moins avancés à s'intégrer sur le plan régional; vi) favoriser la coopération entre les pays les moins avancés et d'autres pays; vii) promouvoir la cohérence des politiques à l'échelon régional; viii) renforcer les partenariats, y compris avec la société civile et le secteur privé; ix) examiner les résultats obtenus grâce aux mesures internationales d'appui, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; et x) contribuer aux préparatifs au niveau mondial;

b) **Documentation** : rapports nationaux des pays les moins avancés, ordre du jour annoté, programme de travail, rapports des commissions régionales et de leurs organes directeurs;

c) **Organisateurs** : le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement coordonnera et supervisera les travaux menés par la Commission économique pour l'Afrique (pour les pays les moins avancés se trouvant sur ce continent), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (pour les pays les moins avancés de ces régions), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (pour le Yémen) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (pour Haïti), en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales concernés, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les communautés économiques régionales;

d) **Structure** : rencontres de haut niveau auxquelles participeront toutes les parties prenantes (gouvernements, société civile, particulièrement les associations et les organisations non gouvernementales féminines, jeunes, secteur privé, sociétés philanthropiques et organisations sans but lucratif, parlementaires, universitaires, médias et chefs d'entreprise);

e) **Échéance** : printemps 2010/mi-2010.

C. Préparatifs au niveau mondial

27. Au niveau mondial, on exploitera dans la mesure du possible les résultats de l'examen de la suite donnée à d'autres grandes conférences des Nations Unies, les bilans effectués entre 2008 et 2010, et les textes pertinents qui en seront issus. À cette fin, le Secrétariat de l'ONU planifiera tous les grands examens qui devront être menés entre 2008 et 2010 et élaborera un document d'orientation qui répertoriera toutes les réunions préparatoires organisées en vue de la quatrième Conférence.

28. Les éléments ci-après ont trait aux préparatifs au niveau mondial :

a) **Objectifs** : i) évaluer de manière approfondie la mise en œuvre du Programme et l'efficacité des dispositions prises au niveau mondial⁵; ii) examiner les résultats obtenus grâce aux mesures internationales d'appui, en particulier dans

⁵ Voir les paragraphes 109 à 116 du Programme.

les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, des investissements et des échanges; iii) élaborer des politiques et mesures supplémentaires pour permettre aux pays les moins avancés de parvenir au développement durable et de mieux s'intégrer dans l'économie mondiale; iv) mettre en commun les données d'expérience, les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales; v) renforcer les partenariats, y compris avec la société civile et le secteur privé; et vi) élaborer une proposition que la Conférence examinera puis adoptera;

b) **Organisateurs** : le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en collaboration avec la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD;

c) **Documentation** : ordre du jour annoté, rapports nationaux des pays les moins avancés et rapports établis à l'issue des réunions régionales d'examen, y compris les documents finals, rapport d'ensemble du Secrétaire général, textes issus des grandes conférences des Nations Unies et résultats de leur examen;

d) **Structure** :

i) Suivi du système des Nations Unies : un groupe consultatif interorganisations se réunira en vue de dégager un consensus au sujet des bases théoriques et de tous les aspects liés à l'organisation des préparatifs et de la Conférence elle-même;

ii) Suivi intergouvernemental : le Comité préparatoire (qui tiendra deux sessions de cinq jours chacune) évaluera la mise en œuvre du Programme et établira le projet de document final que la Conférence examinera et adoptera. En outre, des séances seront organisées pendant les sessions de l'Assemblée générale et les sessions de fond du Conseil économique et social pour examiner régulièrement la mise en œuvre du Programme, les organes directeurs des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, en particulier ceux du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et du Sous-Comité du commerce des pays les moins avancés de l'Organisation mondiale du commerce, se réuniront pour examiner la mise en œuvre du Programme dans leurs domaines de compétence, et des manifestations extraordinaires seront mises sur pied. De plus, des échanges seront organisés avec les institutions de Bretton Woods. Le service de toutes les réunions du Comité préparatoire sera assuré;

iii) Suivi de la société civile : une série de manifestations sera organisée en collaboration avec la société civile et le secteur privé, notamment le Forum de l'investissement et le Conseil consultatif des entreprises, la réunion de l'Union interparlementaire et des manifestations multipartites, en vue de rechercher des solutions novatrices aux problèmes des pays les moins avancés et de renforcer les partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé. Le Comité préparatoire recevra un compte rendu de ces manifestations;

e) **Structure** : au niveau de la direction;

f) **Échéance** : deuxième semestre de 2010/début 2011.

VII. Conférence

29. Les points qui suivent concernent la Conférence :

a) **Objectifs** : évaluer de manière approfondie la mise en œuvre du Programme et élaborer et adopter des politiques et des mesures nationales et internationales qui permettront aux pays les moins avancés de parvenir au développement durable et de s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale, et tenir compte des nouvelles difficultés et possibilités;

b) **Suivi intergouvernemental** :

i) Séances plénières : la séance inaugurale aura lieu le matin du premier jour et sera immédiatement suivie des débats généraux, qui se poursuivront le deuxième jour. Six débats thématiques interactifs seront ensuite organisés. La séance de clôture se déroulera l'après-midi du dernier jour de la Conférence, et la proposition soumise par le Comité plénier sera examinée puis adoptée à cette occasion;

ii) Le Comité plénier commencera ses travaux le deuxième jour et les terminera la veille de la clôture de la Conférence. Il examinera le projet de proposition du Comité préparatoire et y mettra la dernière main en vue de son adoption par la Conférence;

iii) Documentation : i) ordre du jour annoté; ii) règlement intérieur; iii) rapports nationaux des pays les moins avancés; iv) rapports des réunions régionales de haut niveau; v) rapports des organismes des Nations Unies et des organisations internationales; vi) compte rendu des débats thématiques; vii) compte rendu des échanges avec les institutions de Bretton Woods, l'Union interparlementaire, le Forum de l'investissement et le Conseil consultatif des entreprises; viii) compte rendu du forum de la société civile; ix) rapport du Comité préparatoire; x) rapport de la Commission de vérification des pouvoirs; xi) rapport du Comité plénier; xii) compte rendu du forum des organisations non gouvernementales; xiii) notes de réflexion; xiv) rapport d'ensemble du Secrétaire général; et xv) textes issus des grandes conférences mondiales organisées par les Nations Unies et résultats de leur examen;

c) **Suivi de la société civile** : un forum sera organisé à l'intention de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, en marge des réunions du Comité plénier. Lors d'une série de tables rondes, on s'attachera à dégager un consensus entre toutes les parties prenantes au sujet du document final de la Conférence. Une table ronde de haut niveau sera organisée pour le secteur privé, à l'issue de laquelle de nouveaux partenariats seront annoncés et les acteurs non étatiques s'engageront à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Secrétaire général de la Conférence recevra un compte rendu des débats, qu'il incorporera dans le rapport final et sur lequel reposeront les campagnes médiatiques et les campagnes de sensibilisation qui seront menées, tout comme les processus qui seront lancés au niveau mondial autour des objectifs du Millénaire pour le développement;

d) **Structure de la Conférence** : haut niveau;

e) **Échéance** : mi-2011;

- f) **Durée** : 7 jours;
- g) **Lieu** : les Gouvernements turc et autrichien ont tous deux proposé d'organiser la Conférence, à Istanbul et à Vienne respectivement.

VIII. Recommandations et conclusions

30. **Pour que les préparatifs de la Conférence commencent en temps utile, l'Assemblée générale doit décider, à sa soixante-troisième session, de convoquer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et en arrêter la date et le lieu.**

31. **J'ai décidé que conformément aux missions que lui a confiées l'Assemblée générale dans ses résolutions 56/227 et 57/270 B, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement servirait d'interlocuteur lors des préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.**

32. **Je désignerai le Secrétaire général de la Conférence une fois que l'Assemblée générale se sera prononcée au sujet de l'organisation de cette manifestation.**
